

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 4 mars 2024 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

#### **2024-045            OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseil Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 4 mars 2024. Il est 19 h 04.

**ADOPTÉ**

16 personnes présentes dans la salle.

#### **2024-046            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Michal Champigny  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

**ADOPTÉ**

#### **Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

#### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE FÉVRIER 2024**

- 1                    Demande de commandites  
*Association des Accidentés Cérébro-vasculaires et Traumatisés  
crâniens de l'Estrie*
- 2                    Invitation – Conférence – La Stratégie industrielle verte du Canada  
– 18 mars 2024  
*Chambre de commerce de l'Estrie*

#### **2024-047            CORRESPONDANCES DE FÉVRIER 2024**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de février 2024 soient reçues.

**ADOPTÉ**

#### **2024-048            ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies.

**ADOPTÉ**

**2024-049                    SIGNATURES – ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE  
RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET  
PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE  
INTERMUNICIPALE INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ  
D'ASCOT CORNER, LA VILLE DE EAST ANGUS ET LE  
CANTON DE WESTBURY**

**ATTENDU QUE** le 25 juin 2003, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a approuvé l'« Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale » (ci-après : « l'Entente »);

**ATTENDU QUE** l'article 16 de l' « Entente » a été modifié le 29 octobre 2018 afin d'en prolonger la durée considérant la construction, en 2019, d'une nouvelle caserne par la Municipalité d'Ascot, située au 60, rue Suzanne B. Jacques à Ascot Corner;

**ATTENDU QUE** la ville de East Angus a cédé à la Régie, à titre gratuit, une partie de son garage municipal ainsi que le loyer résidentiel situé au-dessus de la caserne actuelle adjacente à la caserne située au 217, rue Bilodeau à East Angus;

**ATTENDU QUE** certaines municipalités ont demandé le changement des dates des versements des quotes-parts de la contribution des municipalités participantes;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'Entente constituant la Régie considèrent opportun de procéder à la modification de l'Entente constituant la Régie;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'addenda modifiant l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale. **ADOPTÉ**

**2024-050                    SIGNATURES BAIL – COMMUNICATION PLUS**

**ATTENDU QUE** la compagnie Communication Plus (2750-7789 Québec Inc) souhaite louer de la Ville de East Angus le terrain enregistré comme étant le lot 4 181 519 du cadastre du Québec pour l'installation, l'exploitation, la réparation, le remplacement d'une tour de radiocommunication avec des ancrages et un abri pour ses équipements, ainsi qu'un droit de passage sur certaines parties du Terrain.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier, Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail de location du terrain 4 181 519 du cadastre du Québec pour une période de 10 ans. **ADOPTÉ**

**2024-051                    RAPPORT ANNUEL 2023 - RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus accepte le dépôt du rapport des statistiques annuelles 2023 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus. **ADOPTÉ**

**2024-052                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de février au montant de 559 968.09 \$ (248 788.90 \$ par chèque et 311 179.19 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de février au montant de 124802.09 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2024-053                    DÉPÔT    ÉTATS    FINANCIERS    2023    -    RÉGIE  
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST  
ANGUS**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville de East Angus accepte le dépôt des états financiers 2023 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus. **ADOPTÉ**

**La mairesse Lyne Boulanger quitte l'assemblée, il est 19 h 22  
Le maire suppléant Michel Champigny préside l'assemblée.**

**2024-054                    UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ LIBRE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
QU'un montant de 213 248.50 \$ soit utilisé du surplus accumulé libre pour financer le pavage de la phase 1 du Domaine Haute-Rive. **ADOPTÉ**

**La mairesse Lyne Boulanger reprend son siège, il est 19 h 23**

**2024-055                    DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2023 ET  
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton SENC, soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2024-056                    DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE – PLACE  
SAINT-PIERRE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
QUE les rues constituées d'une partie du lot 6 515 096, lot 6 588 207 du cadastre du Québec tel qu'illustré au plan ci-joint porte le nom de Place Saint-Pierre et qu'une demande d'autorisation en ce sens soit acheminée à la Commission de toponymie aux fins d'approbation. **ADOPTÉ**

**2024-057 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 878 (93, RUE LAFONTAINE)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Simon Lévesque qui est à l'effet d'autoriser que le portique en cours avant empiète de 2,13 m alors que le maximum autorisé est de 2 m.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Simon Lévesque soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2024-058 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 876 (97, RUE LAFONTAINE)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Simon Lévesque qui est à l'effet d'autoriser que le portique en cours avant empiète de 2,13 m alors que le maximum autorisé est de 2 m.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Simon Lévesque soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2024-059 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 180 790 (136, RUE JAMIESON)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Andrew Reid et Rosalie Gaudreau qui est à l'effet de permettre un frontage de 4,40 m au lieu de 15 m et d'autoriser une aire de stationnement de 0,83 m au lieu de 1 m minimum.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Andrew Reid et Rosalie Gaudreau soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2024-060 PIIA – 197, RUE SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 19 février 2024, a étudié la demande de permis pour terminer le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment  
situé au 197, rue Saint-Jacques. **ADOPTÉ**

**2024-061 PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE LOT 4 181 442 SIS AU 228, RUE ANGUS NORD**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée au service de l'urbanisme le 24 janvier 2024 pour autoriser un projet intégré de 102 unités supplémentaires réparties sur 5 immeubles ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure a été refusée, car il n'est pas possible de déroger sur le nombre d'étages, car cela augmenterait la densité ;

**CONSIDÉRANT** que le projet a pour but de bonifier l'offre en logements et de densifier le périmètre urbain ;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux orientations du Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 744 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'évaluation du Règlement numéro 849 sur les projets particuliers de construction, de modification d'occupation d'un immeuble dont la modification a été adoptée le 11 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un premier projet de résolution a été adopté le 4 mars 2024 ;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.;

QUE le dernier plan projet réalisé par la firme ZAA Zoubeir Azouz Architecture inc. a été accepté par le comité consultatif le 24 janvier 2024 et fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 4 181 442 pour la construction d'un projet intégré comprenant 3 immeubles de 4 étages et 2 immeubles de 3 étages dont un immeuble déjà bâti alors que la zone permet 2.5 étages seulement et un maximum de 9.15 m.

Que le conseil autorise 108 unités sur une superficie de 9332,2 m<sup>2</sup> alors que la superficie minimale prévue serait de 20250 m<sup>2</sup>.

Que le conseil autorise 111 cases de stationnement alors que 162 cases seraient nécessaires

Que le conseil autorise délivrance des permis et certificats d'autorisation, aux conditions suivantes :

1. Que le promoteur prenne à sa charge le déplacement des conduites d'infrastructure municipales tel que plans et devis ont été présentés par la firme d'ingénieur Côté Jean ;
2. Que le promoteur mette en place une offre de service de transport en commun de type Commun auto ;

3. Qu'une zone tampon soit respectée entre le projet et les lignes de propriétés résidentielles adjacentes ;
4. Que la présente autorisation donnée par le Conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial ou autres.

**ADOPTÉ**

**2024-062                    PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION  
PATRIMONIALE - PRESBYTÈRE**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

QUE la Ville accepte la demande du presbytère au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

**ADOPTÉ**

**2024-063                    ADJUDICATION DE CONTRAT – A1 GESTION PARASITAIRE**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de gestion parasitaire dans les différents immeubles de la Ville, le contrôle des odeurs de l'aréna Robert-Fournier et le traitement extérieur contre les araignées de 12 lampadaires à l'entreprise A1 Gestion parasitaire, pour un montant annuel de 8 108.75 \$ excluant les taxes, pour une période de 36 mois.

**ADOPTÉ**

**2024-064                    ADJUDICATION DE CONTRAT – BALAI DE RUE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour le service de balayage des rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Myrroy division Estrie pour un montant approximatif de 14 700 \$, excluant les taxes, selon le document daté du 8 février 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-065                    ADJUDICATION DE CONTRAT – PLANS PRÉLIMINAIRES –  
RUE GRONDIN PHASE 2**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat de préparation des plans préliminaires pour la réfection de la rue Grondin entre les rues Saint-Pierre et Saint-Jacques à l'entreprise Saint-Georges Structures et Civil pour un montant de 20 750 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 16 février 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-066                    AUTORISATION APPEL D'OFFRES – TRAVAUX  
ASPHALTAGE 2024**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur des travaux publics, Patrick Bernard ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage de l'année 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-067 RIDEITFEST 2024**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la résolution 2024-034 soit abrogée.

QUE le conseil autorise la tenue d'un spectacle avec DJ durant la soirée du vendredi 2 août 2024 jusqu'à 1 heure du matin (samedi 3 août 2024) à l'aréna Robert-Fournier et à la Polyvalente Louis-St-Laurent pour l'événement Rideitfest 2024.

Il est entendu que l'organisateur a la responsabilité d'aviser les autorités (Sûreté du Québec, etc) et le voisinage concernant cette activité pouvant causer des nuisances.

**ADOPTÉ**

**2024-068 MANDAT – ANALYSE DU CLIMAT DE TRAVAIL**

**Il est unanimement résolu**

Appuyé par  
QUE la Ville de East Angus mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton à effectuer une analyse du climat de travail, pour un montant minimum de 13 500 \$, tel que mentionné dans l'offre de services daté du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-069 INSCRIPTION – ASSISES ANNUELLES DE L'UMQ**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE La Ville autorise trois inscriptions au coût de 845 \$ chacun au congrès de l'UMQ qui se tiendra les 22, 23 et 24 mai 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-070 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

Proposé le conseiller Dany Langlois  
Appuyé la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le conseiller Guillaume Landry soit nommé maire suppléant afin de siéger au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 8 juillet 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-071 POTEAU DE TÉLÉPHONE EN DOUBLE**

**CONSIDÉRANT** qu'il existe plusieurs poteaux de téléphone en double sur le territoire de la Ville de East Angus.

**CONSIDÉRANT** que parmi cet inventaire, plusieurs poteaux en double existent depuis plus de 10 ans.

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Hydro-Québec attend que les compagnies Videotron et/ou Bell exécutent le transfert de leurs installations sur les poteaux neufs afin d'enlever l'ancien poteau.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu plusieurs plaintes.

**Il est unanimement résolu**

QUE la Ville demande à Bell et Vidéotron d'effectuer le transfert de leurs installations afin qu'Hydro-Québec puisse retirer les poteaux endommagés.

**ADOPTÉ**

**2024-072 ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR LE DÉBARCADÈRE DE CUISINES COLLECTIVES DU HAUT-SAINT-FRANCOIS**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Qu'un espace de stationnement réservé à titre de débarcadère pour l'organisme Cuisines Collectives du Haut-Saint-François soit installé sur la rue Laurier en face de l'allée menant l'entrée des Cuisines Collectives.

Il est entendu que le stationnement réservé sera du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 heures.

**ADOPTÉ**

**2024-073 ADOPTION RÈGLEMENT 858 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-17 À MÊME LA ZONE C-7**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 858 intitulé « Règlement 858 – modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-17 à même la zone C-7 », soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2024-074 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 859 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 VISANT À RÉGLEMENTER LES RÉSIDENCES TOURISTIQUES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 859 intitulé « Règlement 859 – modifiant le règlement de zonage numéro 745 visant à réglementer les résidences touristiques », sera présenté pour adoption.

**ADOPTÉ**

**2024-075 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 859 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 VISANT À RÉGLEMENTER LES RÉSIDENCES TOURISTIQUES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 859 intitulé « Règlement 859 intitulé « Règlement 859 modifiant le règlement de zonage numéro 745 visant à réglementer les résidences touristiques », soit déposé.

**ADOPTÉ**



**2024-076            ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 859  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745  
VISANT À RÉGLEMENTER LES RÉSIDENCES  
TOURISTIQUES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le premier projet de règlement numéro 859 intitulé « Règlement 859 modifiant  
le règlement de zonage numéro 745 visant à réglementer les résidences  
touristiques », soit adopté. **ADOPTÉ**

**2024-077            AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 860 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN D'INCLURE  
LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier, avec demande de  
dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement  
numéro 860 intitulé « Règlement 860 modifiant le règlement de zonage numéro  
745 afin d'inclure les ilots déstructurés », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2024-078            DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 860 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN D'INCLURE  
LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le règlement numéro 860 intitulé « Règlement 860 intitulé « Règlement 860  
modifiant le règlement de zonage numéro 745 afin d'inclure les ilots déstructurés  
», soit déposé. **ADOPTÉ**

**2024-079            ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 860  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745  
AFIN D'INCLURE LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le premier projet de règlement numéro 860 intitulé « Règlement 860 modifiant  
le règlement de zonage numéro 745 afin d'inclure les ilots déstructurés », soit  
adopté. **ADOPTÉ**

**2024-080            AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 861 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 VISANT LA  
MODIFICATION DE PLUSIEURS ARTICLES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de  
dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement  
numéro 861 intitulé « Règlement 861 modifiant le règlement de zonage numéro  
745 visant la modification de plusieurs articles », sera présenté pour adoption.  
**ADOPTÉ**

**2024-081 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 861 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 VISANT LA MODIFICATION DE PLUSIEURS ARTICLES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 861 intitulé « Règlement 861 modifiant le règlement de zonage numéro 745 visant la modification de plusieurs articles », soit déposé.

**ADOPTÉ**

**2024-082 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 861 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 VISANT LA MODIFICATION DE PLUSIEURS ARTICLES**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 861 intitulé « Règlement 861 modifiant le règlement de zonage numéro 745 visant la modification de plusieurs articles », soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2024-083 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 862 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 746 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE ET DIMENSION MINIMALE DES LOTS POUR LES RÉSIDENCES BIFAMILIALES JUMELÉES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 862 intitulé « Règlement 862 modifiant le règlement de lotissement numéro 746 afin de modifier la superficie et dimension minimale des lots pour les résidences bifamiliales jumelées », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2024-084 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 862 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 746 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE ET DIMENSION MINIMALE DES LOTS POUR LES RÉSIDENCES BIFAMILIALES JUMELÉES**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 862 intitulé « Règlement 862 modifiant le règlement de lotissement numéro 746 afin de modifier la superficie et dimension minimale des lots pour les résidences bifamiliales jumelées », soit déposé. **ADOPTÉ**

**2024-085            ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 862  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO  
746 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE ET DIMENSION  
MINIMALE DES LOTS POUR LES RÉSIDENCES  
BIFAMILIALES JUMELÉES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 862 intitulé « Règlement 862 modifiant le règlement de lotissement numéro 746 afin de modifier la superficie et dimension minimale des lots pour les résidences bifamiliales jumelées », soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2024-086            AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 863 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO  
744 AFIN DE CRÉER UNE ZONE Resh À MÊME UNE ZONE  
ResM**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 863 intitulé « Règlement 863 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 744 afin de créer une zone ResH à même une zone ResM », sera présenté pour adoption.

**ADOPTÉ**

**2024-087            DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 863 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO  
744 AFIN DE CRÉER UNE ZONE Resh À MÊME UNE ZONE  
ResM**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 863 intitulé « Règlement 863 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 744 afin de créer une zone ResH à même une zone ResM », soit déposé.

**ADOPTÉ**

**2024-088            ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 863  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN  
D'URBANISME NUMÉRO 744 AFIN DE CRÉER UNE ZONE  
Resh À MÊME UNE ZONE ResM**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 863 intitulé « Règlement 863 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 744 afin de créer une zone ResH à même une zone ResM », soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2024-089            AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 864 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643  
AFIN D'AJOUTER LA ZONE Rc-18**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 864 intitulé « Règlement 864 modifiant le règlement relatif aux plans

d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 afin d'ajouter la zone Rc-18 », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2024-090 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 864 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643 AFIN D'AJOUTER LA ZONE Rc-18**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 864 intitulé « Règlement 864 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 afin d'ajouter la zone Rc-18 », soit déposé. **ADOPTÉ**

**2024-091 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 864 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643 AFIN D'AJOUTER LA ZONE Rc-18**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 863 intitulé « Règlement 864 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 afin d'ajouter la zone Rc-18 », soit adopté. **ADOPTÉ**

**2024-092 DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT 859, 860, 861, 862, 863, 864, ET DE LA RÉOLUTION 2024-061 CONCERNANT UN PPCMOI POUR LE 228, RUE ANGUS NORD**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que l'assemblée publique de consultation des projets de règlement 859, 860, 861, 862, 863, 864 et la résolution 2024-061 concernant le PPCMOI pour le 228, rue Angus Nord soit fixée au 25 mars 2024 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

**2024-093 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 59. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro	Nom
2024-052	Approbation des comptes
2024-054	Utilisation du surplus accumulé libre
2024-060	PIIA – 197, rue Saint-Jacques
2024-062	Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Presbytère
2024-063	Adjudication de contrat – A1 Gestion parasitaire
2024-064	Adjudication de contrat – Balai de rue
2024-065	Adjudication de contrat – Plans préliminaires – Rue Grondin phase 2
2024-069	Inscription – Assises annuelles de l'UMQ